

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 octobre 2001  
Français  
Original: espagnol

---

**Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1267 (1999)  
concernant l'Afghanistan**

**Note verbale datée du 4 octobre 2001, adressée au Secrétariat  
de l'Organisation des Nations Unies par la Mission permanente  
de l'Argentine auprès de l'Organisation**

La Mission permanente de la République argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Division des affaires du Conseil de sécurité (Département des affaires politiques) et, comme suite à sa note datée du 21 septembre 2001, a l'honneur d'annoncer que la Banque centrale de la République argentine a décidé, par sa résolution No 331 du 26 septembre 2001, dont le texte est joint en annexe\*, de geler les fonds et autres ressources financières susceptibles d'avoir été déposés en Argentine par les personnes physiques et morales désignées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), se conformant ainsi au décret No 1035/2001, qui a été signé par le Président de la République argentine et dont la Mission permanente transmettra le texte à la Division.

La Mission permanente de la République argentine prie la Division des affaires du Conseil de sécurité de bien vouloir en informer le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999).

---

\* Le texte de cette résolution peut être consulté au Secrétariat (bureau S-3055).

